conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin : +330169189500

Téléphone : +330169189500 Téléfax : +330169288965 Adresse e-mail Personne : Produktsicherhei

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

éthylenediaminetétraacétate

de tétrasodium

#### Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concentration (% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		
Sodiumsilicate, pentahydrate	SODIUM	Met. Corr. 1; H290	>= 3 - < 5
	METASILICATE	Skin Corr. 1B; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
	01-2119449811-37	STOT SE 3; H335	
éthylenediaminetétraacétate de	TETRASODIUM EDTA	Eye Dam. 1; H318	>= 2 - < 3
tétrasodium	200-573-9	Acute Tox. 4; H332	
	607-428-00-2	Acute Tox. 4; H302	
	01-2119486762-27	STOT RE 2; H373	
Alcohols, C13-15, branched and	106232-83-1	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2
linear, ethoxylated	932-186-2	Acute Tox. 4; H302	
	02-2119548515-35-0000	Aquatic Chronic 3;	
		H412	
ammoniac, solution aqueuse	AMMONIUM	Skin Corr. 1B; H314	>= 0,025 - < 0,25
	HYDROXIDE	Aquatic Acute 1; H400	
	215-647-6	STOT SE 3; H335	
	007-001-01-2	Aquatic Chronic 3;	
		H412	
		Facteur M (Toxicité	
		aiguë pour le milieu	
		aquatique): 1	
		Limite de concentration	
		spécifique	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

		Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 % STOT SE 3; H335 5 - < 25 % Skin Corr. 1B; H314 5 - < 25 % Aquatic Chronic 3; H412 2,5 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 2,5 %	
Substances avec limite d'exposition sui	le lieu de travail :		
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER 252-104-2 01-2119450011-60		>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information sup peau, Indicatif	pplémentaire: Identifie I	a possibilité d'absorption signific	cative à travers la
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m3	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2- méthoxyméthylethox	PPG-2 METHYL	STEL	150 ppm	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

y)propanol	ETHER			
	Information sup	plémentaire: Absorption	on par la peau possible	
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
	Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	150 ppm 900 mg/m3	
(2- méthoxyméthylethox y)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	50 ppm 310 mg/m3	

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
(2- méthoxyméthylethoxy)pr opanol PPG-2 METHYL ETHER	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,49 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
éthylenediaminetétraacé tate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	25 mg/kg
ammoniac, solution aqueuse AMMONIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	36 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	47,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	23,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6,8 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	6,8 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	68 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol PPG-2 METHYL ETHER	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	Eau	190 mg/l
	STP	4168 mg/l
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	1000 mg/l
éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA	Eau douce	2,2 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sol	0,72 mg/kg
	STP	43 mg/l
	intermittent release	1,2 mg/l
	Eau douce	2,8 mg/l
	Eau de mer	0,28 mg/l
	intermittent release	1,6 mg/l
	STP	57 mg/l
	Sol	0,95 mg/kg
ammoniac, solution aqueuse AMMONIUM HYDROXIDE	Eau douce	0,0011 mg/l
	Eau de mer	0,0011 mg/l
	intermittent release	0,0068 mg/l
	intermittent release	0,089 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

orps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 13, à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,040 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible Coefficient de partage: n-Donnée non disponible

octanol/eau

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

réserve alcaline 1,968 g/100g

Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger du gel.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

Sodiumsilicate, pentahydrate

SODIUM METASILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.152 - 1.349 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

**TETRASODIUM EDTA:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

DL50: 1.780 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

ammoniac, solution aqueuse

**AMMONIUM HYDROXIDE:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 350 mg/kg

voir texte créé par l'utilisateur (Chat): 750 mg/kg

voir texte créé par l'utilisateur (Humain): 43 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 9,85 mg/l

CL50 (Rat, femelle): 13,77 mg/l

voir texte créé par l'utilisateur (Humain): 5000 ppm

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg

DL50 (Rat): 5.130 mg/kg

DL50 (Rat): 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,35 mg/l Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg

DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg

DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

**Composants:** 

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Espèce : Lapin

Remarques : Pas d'irritation de la peau

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:** 

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Remarques : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules : Pas classé(e)

germinales

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: test in vivo

Remarques: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications

chromosomiques.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris

Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau

Remarques: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications

chromosomiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

**Composants:** 

ammoniac, solution aqueuse

**AMMONIUM HYDROXIDE:** 

Espèce Rat Voie d'application Oral(e)

Méthode voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

organes cibles - exposition

unique

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

organes cibles - exposition

répétée

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

#### **Composants:**

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Voie d'application

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Espèce : Rat

68 mg/kg Oral(e)

Durée d'exposition : 35 d Méthode : OECD 422

Espèce : Rat, mâles NOAEL : 35 mg/kg Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 50 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

**SODIUM METASILICATE:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 210 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

**TETRASODIUM EDTA:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 25,7 mg/l

Durée d'exposition: 35 d

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: DIN 38412

CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 140

mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 25 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus obliquus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 300

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: EC20 (boue activée): > 500 mg/l Durée d'exposition: 30 mn

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 36,9 mg/l

Durée d'exposition: 35 d Espèce: Brachydanio rerio

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 25 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 156 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

106232-83-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

EC10 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,21 mg/l

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

EC10 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,36 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les

microorganismes

: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 10.000 mg/l

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Type de Test: Inhibition de la respiration

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

NOEC: 220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes

100 mg/kg

Espèce: Triticum aestivm (blé)

Méthode: OECD 208

10 mg/kg

Espèce: Lepidium sativum (cresson)

Méthode: OECD 208

**AMMONIUM HYDROXIDE:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,75 - 3,4

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,022 mg/l

Durée d'exposition: 73 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 101 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,79 mg/l

Durée d'exposition: 96 d

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2.700 mg/l

Durée d'exposition: 18 d

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries

luminescentes)): 2 mg/l Durée d'exposition: 5 mn

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Concentration minimale avec effet observé: 0,022 mg/l

Durée d'exposition: 73 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,79 mg/l

Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Toxicité pour les poissons (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

(Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.919 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

4.168 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 12 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

NOEC: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<u>Produit:</u>

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004

relatif aux détergents.

Composants:

**TETRASODIUM EDTA:** 

ThOD : 262 mg/g

106232-83-1:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Type de Test: aérobique Biodégradation: > 60 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

**AMMONIUM HYDROXIDE:** 

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

**PPG-2 METHYL ETHER:** 

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 % Durée d'exposition: 13 d Méthode: OECD 302 B

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,38

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

PPG-2 METHYL ETHER:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow  $\leq$  4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 1,01

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-

accumulable (vPvB).

#### **Composants:**

#### PPG-2 METHYL ETHER:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante

et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: If n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024 Version 6.4

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du

Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des

substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Non applicable

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,42 %

645,33 q/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

organiques volatils (COV) novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,42 %

77,2 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

: <5% Agents de surface non ioniques, EDTA et sels, Parfums

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la

maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas

échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des H314

veux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif par inhalation. H332

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic

Eye Dam. Lésions oculaires graves

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. Corrosion cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement 2000/39/EC d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de

caractère indicatif

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

2000/39/EC / TWA Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375 Numéro de commande: 0713375

Version 6.4 Date de révision 15.12.2022 Date d'impression 30.04.2024

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

50000001569